



DÉCLARATION LIMINAIRE
CSAL du 04 décembre 2023 et FS du 05 décembre 2023

RIEN sur les emplois, des MIETTRES pour les salaires et pour les conditions de travail

Monsieur le Président,

A la DGFIP (-)21 906 emplois entre 2011 et 2021, 6,32 % brut en moyenne pour le point d'indice en 12 ans mais des plantes vertes dans tous les coins !!

Combien le gouvernement a-t-il économisé grâce à ces suppressions d'emplois : plusieurs milliards !!

En retour, aucune perspective ne nous est proposée, sauf celle de foncer droit dans le mur !

Détérioration de notre système de santé, recul sur l'accès aux soins, recul sur l'assurance chômage, recul sur les prestations sociales, suppression des services publics, dématérialisation à outrance des démarches administratives, fracture numérique et illettrisme...

Et il faudrait assurer la continuité du service !? Mais de quel service parlons-nous ?

Un service dégradé, un service minimum, un service à la carte !

Les fonctionnaires ne sont pas un coût mais une source créatrice de richesses profitant à toute la société. Dans la redistribution de cette richesse, ils doivent avoir leur juste part !

À l'occasion du conseil commun de la Fonction publique du 14 novembre 2023, le ministre Stanislas GUERINI a ouvert la séance en répondant aux organisations syndicales sur les perspectives salariales pour 2024.

En effet, par courrier du 7 novembre, les organisations syndicales l'avaient interpellé unanimement sur la nécessité de nouvelles mesures générales sur les salaires et la revalorisation des carrières. Elles ont rappelé notamment que 2024 ne pouvait pas être une année blanche face à la persistance d'une inflation soutenue (5,2 % en 2022 selon l'INSEE).

Pour le ministre, les mesures actées depuis 18 mois couvrent 2024. Il a insisté sur leur impact budgétaire et n'envisage pas de nouvelles mesures générales à ce stade.

Toutes les organisations syndicales confrontées à la réalité de la perte du pouvoir d'achat des agents publics ont signifié leur complet désaccord face à ces choix injustes en quittant la séance.

Le gouvernement ne peut pas continuer à accentuer le décrochage des rémunérations des agents publics, ni la perte d'attractivité de la Fonction Publique.

Pour rappel, suite à la suppression de l'ENA et la réforme de la Haute Fonction Publique, les augmentations des hauts salaires ont été en moyenne de 29 % pour le groupe 1 et 23 % pour les groupes 2 et 3. Et cela sans compter le régime indemnitaire lié (IFSE, CIA) prévu par l'arrêté du 23 novembre 2023.

Quant à la négociation sur les primes à la DGFIP, le Directeur lui, a choisi d'exclure 75 000 agents et de verser une prime GMBI qu'aux 19 000 agents en 1ère ligne lors de la campagne de déclaration des locaux dont la gestion s'avère désastreuse.

Elle semble vouloir s'acquitter du ticket d'entrée du projet en posant un prix au mal être : 500 € par agent.

L'évolution de notre régime indemnitaire doit être significative pour les 94 000 collègues de la DGFIP au vu notamment de leur implication quotidienne pour faire vivre notre service public, au gré des restructurations incessantes, des suppressions d'emplois massives et des conditions de travail délétères .

Plutôt que d'améliorer concrètement les conditions de travail et la rémunération de tous les personnels, car nous sommes toutes et tous dans le même bateau, la DG préfère diviser les agents à travers sa politique de rémunérations et de carrières et les éreinter, entre autres, en ne recrutant pas à la hauteur des besoins.

Voilà comment la DG tente de se dédouaner de conditions de travail déplorables.

Et les agents ne sont toujours pas sortis de la galère GMBI.

Concernant la taxe d'habitation, alors que la mise à jour des bases était assurée, jusqu'à cette année, par des agents fonctionnaires formés et expérimentés, ce sont désormais les informations servies par les propriétaires des locaux dans GMBI qui sont utilisées.

Cela n'a pas été sans dommage, puisque outre une ergonomie de l'application qui a difficilement permis son appropriation par les usagers, les données primitives mises à leur disposition étaient loin d'être claires.

Bilan de ce nouveau ratage GMBI :

- > de nombreux avis de taxe d'habitation secondaire envoyés par erreur aux contribuables les obligeant à faire des réclamations pour obtenir les dégrèvements,
- > une nouvelle saturation des points d'accueils, du téléphone et des mails,
- > un coût certain pour l'État puisque les dégrèvements des sommes non dues sont à sa charge.

La CGT Finances Publiques dénonce une réforme menée sous un prisme de coût mission avant de se préoccuper d'une fiabilisation des outils. Depuis plusieurs années, les services subissent suppressions d'emplois et mise en place de réformes structurelles et techniques.

Ces dernières provoquent un surcroît de travail alors même qu'elles servent d'alibi pour supprimer des milliers d'emplois.

Nos services sont exsangues et les collègues démotivés voire désabusés. Selon les résultats 2022 de l'observatoire interne 56 % des agents jugent le changement trop rapide dans leur direction et 63 % estiment que l'évolution ne va pas dans le bon sens !

Le mépris est également de mise dans l'exercice du dialogue social, notamment avec les règlements intérieurs en cours d'examen dans les CSA/FS locaux.

Ainsi, le projet de circulaire de fonctionnement de ces CSA/FS est-il complètement à rebours des engagements du Ministre lors du CTM de 07/2022 puis du CSAM de 02/2023.

Il n'est plus question ni de prendre en charge les frais de déplacement des suppléants, ni de les convoquer en tant qu'experts, ni d'assurer une cohérence entre la densité de l'ordre du jour et la durée des instances, ni de permettre aux experts d'assister au vote sur le point pour lequel ils sont convoqués.

Mais nous avons pleine conscience que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent !

Sans compter la diminution des droits syndicaux : dans notre département il n'est envisagé que 5 jours d'autorisation d'absence pour les membres de la formation spécialisée du CSA représentatifs du personnel pour effectuer des visites de service à intervalles réguliers.

Autre sujet en lien avec le dialogue social, la gestion des ponts naturels 2024.

Vous proposez de ne retenir que le vendredi 16 août comme pont naturel pour 2024, pour l'ensemble des services de la DDFiP 37.

Le pont du 10 mai 2024 n'est tout simplement pas proposé à l'ordre du jour du présent CSAL.

Auriez-vous donc décrété que les services resteraient ouverts sans en avoir discuté en tant que tel dans cette instance outre la manière informelle ?

Et vous nous demandez notre avis sur cette proposition!

De même, qu'en est-il de l'engagement du DG faisant suite à l'interpellation des OS qui sortaient du CSAR du 16-10-2023 en ayant voté contre tous les points à l'ordre du jour.

Le DG demandait un délai pour étudier les possibilités offertes par le calendrier pour l'organisation de la campagne déclarative, ainsi que les dispositions qui seront prises dans d'autres services publics !

Priver les agents de la DDFIP 37 de ce pont naturel serait pris comme une injustice doublée d'un sentiment vexatoire et de mépris du dialogue social.

Outre les services publics d'urgence indispensables à la population, nous serions la seule administration ouverte dans le département tandis qu'écoles, collèges, lycées, Préfecture...seraient fermés!

Et vous Monsieur le Directeur, si vous ne le savez pas encore malgré les discussions que vous pourriez entretenir avec vos homologues lors des CODIR, laissez-moi vous faire un récapitulatif des directions ayant acté le pont du 10 mai 2024: le SDNC, la DIRCOFI Centre-Ouest, la Dordogne, le Jura, l'Yonne...structures pour partie ne recevant pas de public ou pouvant être considérées comme non significantes me rétorquerez-vous !

Mais alors quid du Rhône ? De la Gironde ? De la Seine-Maritime ? Et de la région IDF ?

Vous pouvez utiliser votre marge de manœuvre en tant que Directeur et accordez ce pont à nos collègues qui sont épuisés par les campagnes successives, les sollicitations exponentielles et les problèmes liés aux évolutions en cours.

Ce n'est pas la CGT qui vous le demande, ce sont les agents !

Nous le savons ce n'est pas une journée de pont naturel financée par les agents nous vous le rappelons qui réglera les problèmes actuels, mais c'est un souhait des personnels !

Ce que nous vous demandons aujourd'hui est simple : c'est d'être à l'écoute des agents et cette écoute doit être étendue au-delà de cette seule question.

C'est d'abord de permettre une véritable volonté de dialogue et de concertation, en garantissant des conditions de travail et de représentation équitables pour tous.

C'est cette question qui doit être au cœur de nos débats à venir.

Séverine MANDEREAU, Nathalie VERGEZ-BERTHIER, Irene GAILLARD
Les élues CGT Finances publiques au CSAL Indre-et-Loire